

# Commission Départementale du Statut des Educateurs

Réunion du 26 mai 2026



Membre : M. GRESSIEN Georges, LERAY Christian  
Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)  
Excusés : MM. LEGUYADER Jacques, CALEGARI Stéphane

La commission souhaite un prompt rétablissement à Jacques LEGUYADER

## **D1 Seniors**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI Seniors Certifié et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### **Lecture des premières feuilles de match**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents*

## **D1 U18**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### **Lecture des feuilles de match :**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents. A signaler, pour information, l'absence sur le banc de l'éducateur désigné pour le club de NOGENT S/MARNE F.C pour trois matchs, il n'a pas été remplacé par un éducateur titulaire du diplôme minimum requis et d'une licence éducateur au sein du club.*

## **D1 U16**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

### **Lecture des feuilles de match :**

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents*

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents. A signaler, pour information, l'absence sur le banc de l'éducateur désigné pour le club de CHOISY LE ROI A.S pour quatre matchs, il n'a pas été remplacé par un éducateur titulaire du diplôme minimum requis et d'une licence éducateur au sein du club. La commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'éducateur pour suite à donner.*

## **D1 U14**

*Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).*

*Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents sauf pour quelques clubs mais de manière occasionnelle.*